

# Contrat d'Accompagnement de Soutien Professionnel Solidaire Situation de crise Covid-19

Entre :

La personne accompagnée, dénommée ci-après « le client » ou « la personne accompagnée » :

Mme / Mr
----------

et

Le coach professionnel accompagnateur solidaire, dénommée ci-après « le coach professionnel »

Mme / Mr
----------

Date

--

Il est conclu le contrat suivant (qui peut être écrit à la main ou par ordinateur, puis scanné ou photographié et partagé entre les 2 parties)

## **DEMANDE & CONTEXTE**

---

--

## MODALITES

---

### Nombre, durée et fréquence des séances d'accompagnement

- 1 séance
- 2 séances de \_\_\_\_\_ heures sur \_\_\_\_\_ jours / semaines / mois
- 3 séances
- 4 séances

### Forme de la relation

REMARQUE : la forme de la relation choisie respecte strictement les consignes gouvernementales concernant la crise sanitaire (confinement, gestes barrières, etc...)

- Téléphone
- Visioconférence
- Autre à définir : \_\_\_\_\_

### Annulation ou retard

La personne accompagnée et le coach professionnel s'engagent strictement à honorer les rendez-vous fixés : la dimension solidaire de l'accompagnement n'autorise pas à considérer ce dernier comme secondaire.

Tout report de séance doit ainsi être signifié à l'autre partie sous un délai minimum de

- 24h
- 2 jours
- 1 semaine
- Autre : \_\_\_\_\_

## DEONTOLOGIE ET ENGAGEMENT ETHIQUE DU COACH

---

### Compétence

Le coach professionnel est dans la situation professionnelle suivante :

<input type="checkbox"/> Coach professionnel certifié (préciser la certification obtenue, le parcours et/ou l'école de coaching suivie, et la date) : _____ _____
<input type="checkbox"/> Coach professionnel en cours de formation (préciser) : _____ _____
<input type="checkbox"/> Autre (coach professionnel expérimenté : nombre d'années d'expérience, etc...) _____

### Ethique

En rejoignant le collectif rassemblé sur [www.accompagnementsolidaire.com](http://www.accompagnementsolidaire.com), le coach professionnel s'est engagé à respecter une charte éthique dont les points clés, accessibles sur le site internet, sont les suivants :

#### La charte du collectif en 7 points clés

**1/ Pas de prospection déguisée** : je n'attire pas un client avec une proposition gratuite pour le facturer ensuite.

**2/ Pas de concurrence déloyale** : la prestation n'est pas du coaching « classique » mais un « accompagnement de soutien en période de crise » limité à une intervention de 1 à 4 séances.

**3/ Prestation solidaire** : je me mets au service de ceux qui se sentent fragilisés par la crise dans un esprit de bienfaisance : ni profit ni assistantat.

**4/ Contractualisation** : je fonde mon intervention sur un contrat avec un principe de contrepartie, qui peut être financière (de 1€ symbolique à la totalité) ou non financière.

**5/ Ethique professionnelle** : je mets ma compétence de professionnel au service de professionnels. J'assume ma responsabilité et je respecte la responsabilité de la personne que j'accompagne.

**6/ Intégrité** : j'interviens dans la limite de mes compétences, dont je suis conscient.

**7/ Respect de la personne et non prise de pouvoir** : je mets en place le cadre et les protections nécessaires pour ne pas entrer dans des relations de pouvoir ou de manipulation avec les personnes accompagnées.

## Déontologie

Par ailleurs, au-delà de l'engagement à respecter la charte éthique présentée sur le site [www.accompagnementsolidaire.com](http://www.accompagnementsolidaire.com), le coach professionnel peut présenter à la personne accompagnée, si celle-ci le demande, le code de déontologie auquel il.elle se rattache.

## Confidentialité

Le coach professionnel s'engage à la confidentialité et au secret professionnel relatif aux échanges qu'il a avec la personne accompagnée dans le cadre des séances.

Le coach professionnel pourra éventuellement en conscience et à titre tout à fait exceptionnel être conduit à alerter une autorité (médicale, managériale, familiale,...) – et de ce fait déroger en partie à son strict engagement de confidentialité – dans les cas suivants :

- Si le coaché manifeste par des signes observables et incontestables qu'il est dans une situation qui met en danger son intégrité physique ou psychique (burn out manifeste par exemple,...)
- Si le coaché manifeste une détermination consciente et affirmée d'opérer des actions résolument et manifestement nuisibles à autrui ou à soi

## FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT

---

L'accompagnement se termine à l'issue du nombre de séances proposées.

Si la personne accompagnée exprime le besoin d'une suite dans l'accompagnement, il est convenu entre les parties que le coach professionnel l'orientera vers **un autre coach professionnel** aux conditions de contrepartie financière posées par ce nouveau coach.

Dans le cas **exceptionnel** où la situation de fragilité de la personne accompagnée rendrait nécessaire que l'accompagnement se poursuive avec le coach professionnel ayant démarré l'accompagnement (= le coach professionnel signataire du présent contrat), le présent contrat pourra être renouvelé **AUX MEMES CONDITIONS SOLIDAIRES** (notamment concernant le nombre de séances et la contrepartie – cf paragraphe ad hoc). A l'issue de ce nouveau contrat, le travail d'accompagnement prendra fin et la personne accompagnée s'orientera si besoin vers le dispositif d'accompagnement le plus approprié à sa situation.

Le coach professionnel se réserve le droit d'interrompre le cycle de façon anticipée s'il est confronté à une situation allant à l'encontre du code de déontologie auquel il se rattache.

La personne accompagnée dispose également du droit d'interrompre le contrat par anticipation (notamment si les objectifs sont atteints avant la dernière séance). Dans ce cas, l'interruption du contrat se fera en calant un temps de bilan de l'accompagnement. Ce temps pourra éventuellement être plus court que la durée contractualisée d'une séance, mais devra se tenir.

## **RESPONSABILITES DES PARTIES**

---

### ***Responsabilités de la personne accompagnée***

La personne accompagnée

- Respectera des engagements de ponctualité et d'assiduité.
- S'engage également à tout mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs, discutés au démarrage de l'accompagnement (prendre du recul, élargir son regard, assurer sa posture,...).
- Apporte les questions à approfondir, les situations professionnelles à discuter et travailler avec le coach.
- Décide de ce qu'elle va mettre en œuvre (actions, évolutions de comportements,...) et en assume l'entière responsabilité : même si ces actions ont pu lui être suggérées par le coach, elle est seule à pouvoir décider de les mettre en œuvre et ne peut donc pas reporter la responsabilité de leurs conséquences sur le coach.

### ***Responsabilités du coach***

- Le coach professionnel satisfait à une obligation de moyens, et non pas de résultats. Il ne saurait être tenu pour responsable de la non-atteinte des objectifs fixés à et/ou par la personne coachée.
- Il.elle est responsable de l'instruction des demandes apportées par la personne accompagnée, du « processus » de la discussion et des protocoles à suivre pour y répondre au meilleur service de la personne accompagnée.
- En dehors de son code de déontologie, le coach professionnel garantit un style d'intervention basé sur des principes fondamentaux de : BIENVEILLANCE, NON-JUGEMENT, CONFIDENTIALITE ABSOLUE, BIENFAISANCE

### ***Responsabilité du site [www.accompagnementsolidaire.com](http://www.accompagnementsolidaire.com)***

Les signataires du présent contrat reconnaissent que le site internet [www.accompagnementsolidaire.com](http://www.accompagnementsolidaire.com) a pour seule vocation de mettre en lien des personnes ayant un besoin d'accompagnement avec des personnes s'engageant à proposer un accompagnement de soutien professionnel solidaire, et qu'aucune responsabilité ne peut lui être imputée sur les éléments de la relation entre le coach professionnel et la personne accompagnée ou de ses conséquences.

## CONTREPARTIE DU SERVICE RENDU PAR LE COACH

Les parties conviennent que l'accompagnement objet de ce contrat représente un service du coach professionnel adressé à la personne accompagnée. Celle-ci s'engage en retour à proposer une contrepartie à ce service.

Les parties conviennent que cette contrepartie

- peut être effectuée au bénéfice du coach professionnel ou, indifféremment, au bénéfice de l'intérêt général
- peut prendre une forme financière OU non financière
- sera choisie et décidée par la personne accompagnée, qui sera informée du prix de la prestation fournie par le coach professionnel sur la base de ses tarifs habituels

PRESTATION DU COACH	CHOIX DE LA CONTREPARTIE PAR LA PERSONNE ACCOMPAGNEE (cocher la case et préciser le choix)	
Prix de la prestation fournie par le coach professionnel donné à titre indicatif	<b>CONTREPARTIE NON FINANCIERE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Recommandation du coach professionnel dans le réseau de la personne accompagnée (réseaux ou fédérations professionnelles,...) : quel(s) réseau(x) ? <div style="border: 1px solid black; height: 40px; margin-top: 5px;"></div></li> <li><input type="checkbox"/> S'engager soi-même dans une action solidaire : laquelle ? <div style="border: 1px solid black; height: 40px; margin-top: 5px;"></div></li> <li><input type="checkbox"/> Faire bénéficier des personnes (y compris éventuellement le coach) de ses propres prestations, services, produits,... Qui ? quand ? <div style="border: 1px solid black; height: 40px; margin-top: 5px;"></div></li> <li><input type="checkbox"/> Autre ?(préciser) <div style="border: 1px solid black; height: 40px; margin-top: 5px;"></div></li> </ul>	<b>CONTREPARTIE FINANCIERE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Don à une association d'intérêt général (ex : association de soutien au personnel soignant). Laquelle ? <div style="border: 1px solid black; height: 40px; margin-top: 5px;"></div></li> <li><input type="checkbox"/> Paiement d'1€ symbolique <div style="border: 1px solid black; height: 40px; margin-top: 5px;"></div></li> <li><input type="checkbox"/> Paiement d'un montant choisi en fonction de la situation économique. Quel montant ? <div style="border: 1px solid black; height: 40px; margin-top: 5px;"></div></li> <li><input type="checkbox"/> Décalage du paiement d'un certain nombre de mois. Date de paiement <div style="border: 1px solid black; height: 40px; margin-top: 5px;"></div></li> <li><input type="checkbox"/> Autre ?(préciser) <div style="border: 1px solid black; height: 40px; margin-top: 5px;"></div></li> </ul>

## ACCEPTATION

---

La signature de chaque partie précédée de la mention « Bon pour accord » indique qu'elle comprend et accepte les termes du présent contrat.

Le coach	La personne accompagnée
Lu et approuvé,	Lu et approuvé,
Le :	Le :
Signature	Signature